

RÉFLEXIONS POUR UNE GESTION DURABLE DE "PAYSAGES ORDINAIRES"

L'exemple des petites vallées bas-normandes

GERMAINE Marie-Anne
GEOPHEN, UMR-LETG 6554 CNRS, Université de Caen, marie-anne.germaine@unicaen.fr



1/ Quelle gestion pour des paysages à la fois singuliers et ordinaires confrontés à des enjeux multiples ?

En Normandie, comme dans tout le Nord Ouest de la France, les vallées renferment des paysages originaux. Rompant la monotonie des plateaux, ces coulées vertes offrent des ambiances paysagères variées et assurent des fonctions diverses. A la fois originaux localement de par leurs conditions naturelles mais aussi ordinaires puisque très fréquents, ces paysages "hybrides" sont soumis aux enjeux spécifiques liés à la gestion de l'eau en tant qu'armature de l'hydrosystème fluvial mais également aux enjeux multiples des paysages du quotidien en tant que cadre de vie.

Si les paysages font l'objet d'attentions croissantes tant au niveau local (chartes paysagères intercommunales) qu'euro-péen (Convention européenne du paysage), les vallées restent marginalisées. Bien qu'exposant des dynamiques singulières, elles forment un objet géographique encore peu traité en tant que paysage car, en France comme en Europe, les travaux paysagers demeurent à des échelles englobantes qui négligent leur spécificité. Quelque soit leur espace d'insertion, elles sont pourtant confrontées à des tensions grandissantes qui justifient l'urgence de dresser l'état actuel de ces "paysages ordinaires" et l'intérêt de réfléchir à des politiques de gestion appropriées.



Avec des morphologies variables, c'est par leur forme en creux et la présence de l'eau que les paysages de vallées s'imposent dans l'espace.

Alors que les systèmes productifs responsables de ces paysages sont fortement déstabilisés par le déclin des ouvrages hydrauliques, la mutation des activités agricoles et plus récemment le desserrement urbain, les enjeux liés à la patrimonialisation des vallées s'affirment de plus en plus nettement.

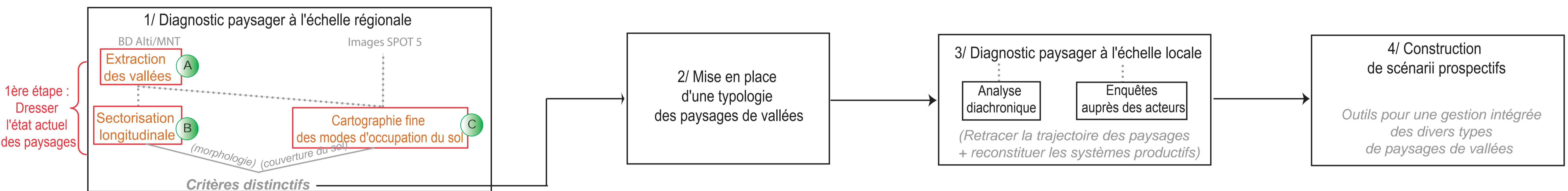
Ces tendances mettent en jeu simultanément plusieurs groupes d'acteurs et traduisent des logiques d'action différentes dont les effets paraissent conduire à une diversification des paysages. Jusque là les stratégies mises en place ont produit un empilement de réglementations (40% des ZNIEFF de Basse-Normandie concernent des vallées) et une multitude de démarches ponctuelles ou sectorielles qui semblent plus participer à un éclatement de la prise en compte des paysages de vallées qu'à une gestion intégrée.

Face aux demandes sociales croissantes pour le maintien d'un cadre de vie de qualité, il semble urgent de s'interroger sur le devenir de ces "paysages ordinaires". Récurrents et presque banals, à l'inverse des sites exceptionnels figés par des mesures de protection, ils sont dynamiques.

Dans ce contexte, il s'avère essentiel d'établir un diagnostic sur l'état actuel des paysages de vallées avant de mener une réflexion sur les modalités d'une gestion d'ensemble de ces paysages autour d'un projet approprié par tous.

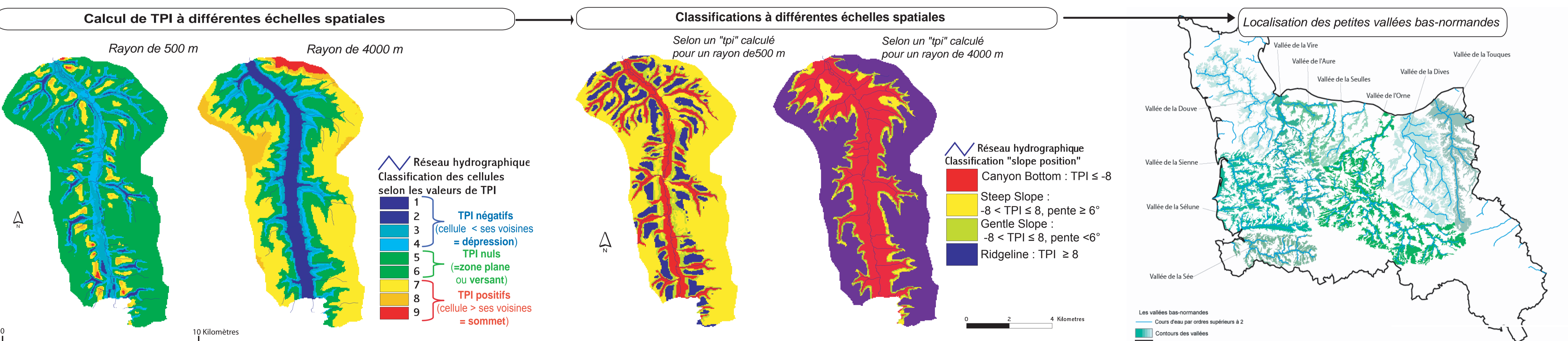
2/ Diagnostic paysager à l'échelle régionale

Le diagnostic paysager régional est conduit sur les vallées bas-normandes, et doit permettre de dégager les grands types de paysages représentatifs des vallées du nord ouest de la France.



A Extraction des vallées

La densité du réseau hydrographique amène à s'interroger sur les limites longitudinales des vallées : les têtes de bassins versants (ordre inférieur à 2) sont exclues. Le paysage des petits organismes hydriques amont ne se distingue pas dans le paysage environnant dominant (bocage surtout). La définition des limites transversales fait également appel à des critères morphologiques en révélant les vallées en tant que "forme en creux" (illustré par un sous bassin versant de la Touques).



Les cellules du MNT sont réparties dans 4 classes selon les valeurs de "tpi" et de pente. La catégorie "canyon bottom" révèle :
-le fond de vallée seul comme élément linéaire avec "tpi" calculé pour un seuil restreint
-la vallée en tant que "forme en creux" avec "tpi" calculé pour un seuil plus large

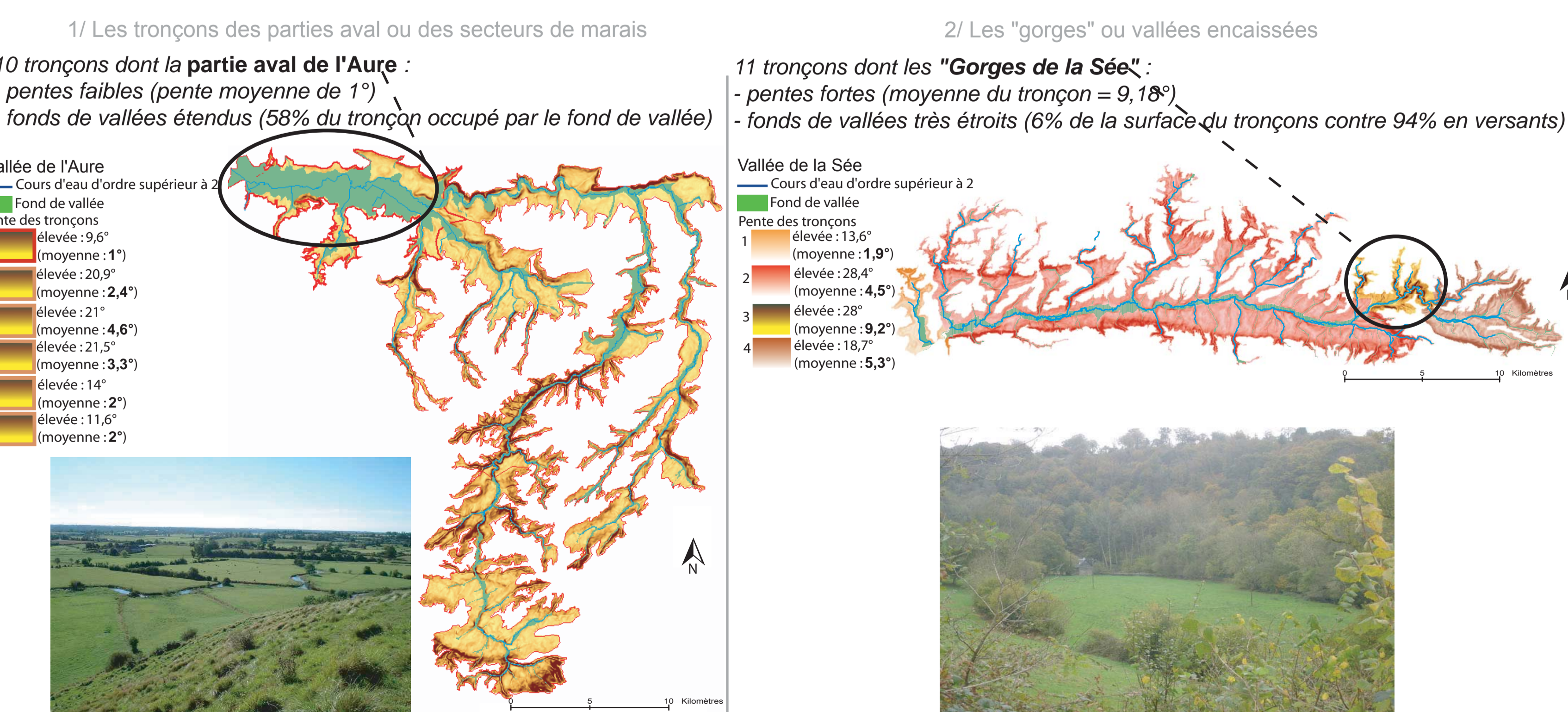
"Canyon bottom" (fond de vallée élargi) et "steep slope" (versants) occupent plus de 42% de la surface régionale (bassin Seine-Normandie seulement) réparties entre fond de vallée (17%) et versants (83%).

B Sectorisation longitudinale : premier niveau de la typologie

Afin de mettre en évidence les contrastes rencontrés d'amont en aval et de mesurer la diversité inter et intra vallées, chaque vallée a fait l'objet d'un découpage en tronçons homogènes à partir de l'observation des rapports de surface entre fond de vallée et versants et de la distribution des pentes. Cette sectorisation longitudinale renvoie à un premier niveau de distinction : la prise en compte des seuls critères morphologiques permet déjà de dégager des entités paysagères cohérentes. Cette étape a permis d'isoler deux grands groupes parmi les 77 tronçons reconnus.

C Cartographie fine des modes d'occupation du sol

Les distinctions entre les tronçons présentant des caractéristiques morphologiques "moyennes" n'apparaîtront qu'à partir du second volet du diagnostic : l'analyse des modes d'occupation du sol. La télédétection est utilisée pour caractériser à grande échelle (1/10 000 à 1/15 000) l'organisation des paysages à l'intérieur de chacune des vallées. Une nomenclature inspirée de Corine Land Cover adaptée aux paysages de vallées du nord ouest de la France a été mise en place pour produire une cartographie fine des modes d'occupation du sol par le traitement de scènes issues du satellite SPOT 5.



Conclusion

Les grands types de paysages représentatifs des vallées seront dégagés à partir de cet état des lieux. La trajectoire et le système productif de chacun de ces types de paysages seront ensuite reconstitués, afin que pour chacun d'entre eux nous puissions proposer des scénarii prospectifs. Tenant compte de la dimension temporelle, de la demande sociale envers le paysage, et du jeu des différents acteurs, ils contribueront à révéler l'identité de ces paysages originaux et à proposer des modes de gestion les plaçant au cœur de la notion de développement durable.